

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°28/2024

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCAION
13 mars 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 13 mars 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

19

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - Mme JOALLAND – M. LE BORGNE – Mme LOUIS – Mme KOUBA – M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE – M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur Mokrane Babour donne pouvoir à Monsieur Patrick Geffroy
Madame Ghizlane Hanane donne pouvoir à Monsieur Emmanuel Bossard
Madame Anne-Laure Bossard donne pouvoir à Madame Dina Joalland

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

ABSENT(E)(S)

SECRETARE DE SEANCE : Mme VANNIER

Subvention exceptionnelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2024

N°28/2024

7.1

Subvention exceptionnelle

L'association Le Diapason organise un évènement karaoké pour la fête de la musique le 21 juin, au Pôle Sud. Cet évènement est gratuit et ouvert à tous. L'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 445 €.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 445 €.

P.C.C.- Suivent les signatures

Le Maire



Philippe BONNIN